

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 13/03/2025

DEL-13032025-19

Date de convocation :
06/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 mars à 20 heures 30, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Carlipa, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

- en exercice: 62
- présents: 40
- procurations: 8
- votants: 48

Date de publication :

PRESENTS : Jean-Luc ARTIGUES, Brice ASENSIO, Bruno BERTRAND, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, , Bernard BREIL, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Philippe COMMELERAN, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Jean-Marc ESTREM, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Florian GRIMMONPRE, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA LAFFONT, Éric LANNES, Philippe LANNES, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Anne-Marie MAZIERES, Aurélien PASSEMAR, Gilles PORTES, Pascale RASTOUIL, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES : Serge CAZENAVE par Brice ASENSIO, Muriel DENUC GUICHET par Pascale RASTOUIL, Éric DU FAYET DE LA TOUR par Régis CALMON, Jean Henry FARNE par Christian LUCATO, Claudie FAUCON MEJEAN par Jérôme DARFEUILLE, Hélène MARTY par Philippe LANNES, Michel PUJOL par Serge SERRANO, Florence SCIAU par Estelle VILESPY.

ABSENTS : Loïc ALBERT, Régis BRUTY, Sarah DANJOU, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Bernard JUILLA, Catherine LASSALLE, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Benjamin PEYRAS, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Alain ROUQUET.

Secrétaire de séance : Aurélien PASSEMAR

OBJET : Budget transport à la demande : affectation des résultats

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 43,

Vu le compte financier unique du budget transport à la demande au titre de l'année 2024,

Considérant que la balance générale du compte financier unique 2024 du budget transport à la demande fait apparaître les chiffres suivants :

- un déficit de fonctionnement de : 24 895.40 €
- un excédent (n-1) reporté de : 28 946.98 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 4 051.58 €

- un excédent (n-1) d'investissement reporté de : 1 728.07 €

Considérant

- Report à la section de fonctionnement 002 : Excédent de 4 051.58 €
- Report à la section d'investissement (001) : Excédent de 1 728.07 €

Certifié exécutoire pour avoir été :

- transmis au contrôle de légalité le:

- publié le:

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité des membres présents

AFFECTE le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 24 895.40 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 28 946.98 €
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) (Si C'est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci- dessous)	+ 4 051.58€
D Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (déficit) R 001 (excédent)	+ 1 728.07€
E Résultat antérieurs reportés Ligne 001 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
F Solde des restes à réaliser d'investissement <u>Besoin de financement</u> <u>Excédent de financement</u>	
Besoin de financement = G = D + E + F	
DEFICIT REPORTE D 002	
DEFICIT REPORTE D 001	
AFFECTATION (1068)	
Report à la section de fonctionnement R 002	4 051.58€
Report à la section d'investissement R 001	1 728.07€

Pour extrait certifié conforme,

Aurélien PASSEMAR
Secrétaire de séance



André VIOLA,
Président

